

REGLEMENT DU CONCOURS SILVER ACADEMIE 2017

Article 1 – Présentation de Silver Académie

Silver Académie a pour vocation de valoriser des initiatives innovantes - produits ou services - destinées à la vie quotidienne et au bien-être des personnes âgées de 60 ans et plus.

Article 2 - Organisateur

Planète micro-entreprises, société anonyme au capital de 40.000 € dont le numéro de Siret est 422 155 259 00027, dont le siège social est situé 72 avenue Victor Hugo 92100 Boulogne Billancourt et organisateur de Silver Economy Expo, en partenariat avec Bluelinea, France Silver Eco, La Poste, UGAP, ci-après dénommés « les organisateurs », organise Silver Académie, ci-après dénommé « le concours ».

Article 3 - Objet du concours

Le concours a pour objet de distinguer un produit ou service innovant destinés à la vie quotidienne et au bien-être des personnes âgées de 60 ans et plus

Article 4 - Durée

Ce concours se déroulera du 28 juillet au 15 novembre 2017 à 15h30.

Article 5 - Participants et critères d'éligibilité

Ce concours s'adresse à toutes les start-up portant ou proposant un produit ou service innovant destiné à la vie quotidienne et au bien-être des personnes âgées de 60 ans et plus, et notamment aux start-up innovantes des silver régions, ci-après dénommés « le participant » ou « les participants ».

Les participants sont issus de toute la France. La langue de candidature est le français.

Par start-up, on entend une entreprise innovante de moins de 50 salariés et/ou de moins de 5 ans.

La commercialisation du produit ou service doit avoir été lancée depuis le 1^{er} janvier 2017 ou doit être programmée avant le 30 juin 2018.

Le participant peut exercer une activité dans tous les secteurs d'activité à l'exclusion des activités pornographiques ou érotiques. Le participant ne doit pas exercer une activité contraire à la loi ou aux bonnes mœurs et respecter les droits des tiers, notamment les droits du commerce, les droits de la concurrence et les droits de la propriété intellectuelle.

Du seul fait de leur participation, les participants garantissent les organisateurs du concours ainsi que les partenaires de l'événement Silver Economy Expo contre tout recours éventuel d'un tiers relativement à leur projet.

Concernant les personnes mineures, la participation au concours se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Ne peuvent concourir les personnels en fonction de Silver Economy Expo, de France Silver eco, de Bluelinea, de La Poste et de l'UGAP, les membres du jury et les experts éventuellement sollicités dans le cadre du présent concours ainsi que les conjoints, ascendants ou descendants des différentes catégories précitées. Ne peuvent non plus concourir les personnels en fonction dans les instances régionales prenant part au concours.

Les organisateurs se réservent le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du concours.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par entité juridique. Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle. Dans le cas où il est constaté qu'un participant a adressé plusieurs dossiers de candidature, sa participation ne sera pas retenue.

Article 6 - Modalités de participation

Le participant doit répondre aux critères d'éligibilité définis à l'article 5.

Ce concours se déroule en 3 étapes : Dossier de candidature, sélection des 5 finalistes, pitch final des 5 finalistes.

Dossier de candidature

Le participant doit remplir le dossier de candidature

- remis par une silver région
- ou
- téléchargeable sur le site de Silver Economy Expo www.silver-economy-expo.com

Seuls les dossiers dactylographiés et complets seront pris en compte.

Le dossier de candidature devra être adressé à Silver Economy Expo par e-mail à l'adresse suivante silveracademie@silver-economy-expo.com au plus tard le 6 octobre à 12h00 (midi).

- Par la silver région, si vous êtes présélectionné(e) par une silver région
- Ou directement si vous n'êtes, si vous n'êtes pas présélectionné(e) par une silver région

Les régions s'engagent à transmettre les dossiers des candidats présélectionnés par e-mail à l'adresse suivante silveracademie@silver-economy-expo.com au plus tard le 6 octobre à 12h00 (midi). Cette transmission peut être faite au fur et à mesure ou en une fois.

Sélection de 5 finalistes

Le 24 octobre, le jury désigné ci-dessous à l'article 7 sélectionnera 5 finalistes parmi les dossiers de candidature valides reçus.

Chaque dossier se verra attribué une note allant de 0 et 25.

Les 5 participants ayant reçu les notes les plus élevées seront sélectionnés pour venir pitcher à Silver Economy Expo.

Les 5 finalistes retenus seront avisés personnellement du fait que leur candidature a été retenue (par téléphone et/ou par mail). Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du jury qui demeureront souveraines.

Les 5 participants retenus comme finalistes devront s'engager par écrit à être présent à Silver Economy Expo le 15 novembre 2017 pour le pitch final en rédigeant un mail à silveracademie@silver-economy-expo.com confirmant leur présence dans un délai de 24 heures à compter de la réception du mail de confirmation de leur sélection.

L'absence d'engagement par mail dans les 24 heures entraîne l'annulation de la candidature. Les organisateurs se réservent dans ce cas le droit de sélectionner un autre finaliste parmi les participants.

Pitch final de la 2ème Silver Académie.

Les finalistes effectueront un pitch de présentation de leur produit ou service innovant devant le jury et en public, le 15 novembre 2017, à Silver Economy expo, Hall 2.2, Parc des expositions de Paris, 1 Place de la Porte de Versailles, 75015 Paris, en salle Pasteur, les uns après les autres, entre 14h15 et 15h45.

L'ordre de passage pour pitcher sera déterminé par le jury.

Chaque finaliste aura 12 minutes pour défendre sa candidature :

- 5 minutes de pitch (présentation de son initiative). Pour appuyer son pitch, il pourra utiliser un support diffusable sur PC (powerpoint ou réalisé par un logiciel similaire). Ce support ne devra pas excéder 5 pages. Le finaliste devra se présenter avec deux clés USB contenant de support.
- 7 minutes pour répondre aux questions du jury.

A l'issue des pitches, chaque juré attribuera à chaque finaliste une note entre 0 et 100. Chaque finaliste obtiendra donc une note sur 500. Le finaliste ayant reçu la note la plus élevée sera déclaré gagnant de cette 2^{ème} édition. Cette finale durera une heure trente et sera modérée par un animateur.

Les frais de transport inhérents au déplacement pour se rendre à cette dernière étape sont à la charge des finalistes. Aucun remboursement ne pourra être exigé.

Les finalistes devront préalablement s'inscrire sur Silver Economy expo pour obtenir un badge d'accès à l'événement : <http://www.silver-economy-expo.com/formulaires-online/inscription.php> Cette inscription est gratuite.

Calendrier

La phase de dépôts des candidatures aura lieu du 28 juillet au 6 octobre 2017 à 12h00 (midi).

La sélection des finalistes aura lieu le 24 octobre 2017.

Les finalistes seront informés entre le 25 et le 31 octobre 2017.

Le pitch final des finalistes, la désignation du gagnant et la remise du prix aura lieu le 15 novembre 2017.

Article 7 - Composition du jury de sélection des finalistes et de la finale

Le jury de sélection des finalistes et de la finale est composé de membres des structures suivantes :

- France Silver Eco
- Bluelinea
- La Poste
- UGAP
- Silver Economy Expo

Article 8 - Validité des dossiers de participation

Sera considéré comme nul :

- Tout dossier de candidature envoyé après la date limite, tout dossier émanant « d'un participant » n'ayant pas qualité pour participer
- Toute participation intervenue autrement que par le biais du dossier de candidature prévu à cet effet
- Tout dossier incomplet ou complété de manière contrevenante au présent règlement.
- Toute participation ne respectant pas les modalités prévues à l'article 5.

Article 9 - Critères de sélection des finalistes

Le jury basera sa sélection sur les critères suivants :

- le caractère innovant du produit/service : le produit ou service doit présenter un attribut nouveau techniquement, socialement, en termes de services, de process, ou de distribution...
- la capacité du produit/service à favoriser la prévention, le maintien en santé ou le lien social.
- le potentiel du marché présenté par le candidat (Est-il réaliste, suffisamment large... ?)
- le modèle économique (Est-il réaliste, pertinent, cohérent... ?)
- La clarté du dossier.

Article 10 - Critères de décision lors de la finale

Le jury basera sa sélection sur les critères suivants :

- Fiabilité et clarté de la présentation
- Capacité à montrer l'intérêt réel de l'innovation pour le public visé (personnes âgées de 60 ans et plus)
- Capacité à montrer le caractère innovant du produit ou service
- Capacité à montrer le potentiel économique de l'innovation
- Appréciation générale par chaque membre du jury

Article 11 - Désignation lauréat et remise de prix

La désignation du gagnant et la remise du prix s'effectuera le 15 novembre 2017 à Silver Economy expo après le pitch de chaque finaliste.

Article 12 – Prix

Le prix remis au gagnant est constitué de :

- Un accompagnement-coaching d'un an soit 6 journées dans l'année, offert par Bluelinea, d'une valeur de 12 000 €HT
- Un an de référencement sur le portail solutions-bien-veillir.com, offert par France Silver Eco, d'une valeur de 250 € TTC.
- Un stand tout équipé de 8m2 à Silver Economy Expo 2018, offert par Silver Economy Expo, d'une valeur de 2980 €HT (Base Formule 2017)
- Visibilité sur le site internet de Silver Economy Expo mise en œuvre quelques semaines après la fin de Silver Economy Expo 2017.

Article 13 - Engagements des participants

Les participants garantissent l'exactitude des renseignements qu'ils produisent et autorisent leur diffusion aux organisateurs et aux membres des jurys. Ces derniers se réservent le droit de demander d'éventuels justificatifs aux participants.

Les participants garantissent qu'ils ont toutes les autorisations pour la diffusion des éléments qu'ils produisent (notamment en termes de droit à l'image s'il s'agit de support image et ou vidéo).

Les participants déclarent sur l'honneur n'avoir encouru aucune condamnation pénale, ni sanction civile ou administrative de nature à leur interdire :

- l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale
- les fonctions de dirigeant ou d'administrateur de société.

Toute participation au concours implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Article 14 – Confidentialité

Les informations recueillies par Silver Economy Expo et ses partenaires bénéficient de la protection de la loi « Informatique et Libertés » n° 78.17 du 6 janvier 1978, et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de Silver Economy Expo,

Pour l'exercer, adressez-vous à Silver Economy Expo - 72, avenue Victor Hugo - 92100 Boulogne Billancourt ou à contact@silver-economy-expo.com

Article 15 - Utilisation des données personnelles des participants et diffusion de l'information

Le gagnant autorise les organisateurs à utiliser son nom, son image et ses produits dérivés qui en seraient issus dans leurs supports de communication interne et externe et plus généralement ceux de leur groupe respectif, tels que notamment mais pas exclusivement, journaux internes, sites intranet et/ou internet, communiqués ou articles de presse.

Article 16 - Clause de réserve

Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre ou d'annuler le concours ou certaines de ses phases ou encore de remplacer les lots par d'autres lots d'une valeur équivalente. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée souverainement, et sans recours possible, par les organisateurs et ses partenaires.

Toute contestation relative au concours ne pourra être prise en compte au-delà du **15 novembre 2017**.